



Prélèvement d'une eau du réseau au robinet de consommation en vue d'une analyse de potabilité

Version 5

1. Matériel

a. Bouteille pour analyses physiques et chimiques

Des bouteilles de 500 ml sont mises à disposition par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires/Laboratoire cantonal (SAAV). Exceptionnellement, des bouteilles en verre blanc, propres, de 500 ml au minimum, n'ayant contenu que de l'eau minérale non sucrée ni aromatisée, peuvent être utilisées.

b. Bouteilles stériles pour les analyses microbiologiques

Le SAAV met à disposition les bouteilles stériles. Sur l'étiquette de ces bouteilles figure la question « eau chlorée ? ». **Pour tous les échantillons, veuillez cocher l'une des cases « oui » (eau chlorée) ou « non » (eau non chlorée) !** Ces bouteilles doivent être stockées dans un endroit sec et à l'abri de la poussière. Elles peuvent être utilisées jusqu'à la date indiquée sur la bouteille. Elles ne doivent être ouvertes qu'au moment du prélèvement.

c. Brûleur à gaz et briquet

2. Choix et préparation du robinet en vue de prélèvement

a. Choix:

Choisir des robinets d'eau froide régulièrement utilisés. Ne prélever d'échantillons d'eau froide ni aux WC ni à un robinet externe ni au robinet du garage ni après un adoucisseur.

b. Préparation:

- > Dévisser l'éventuel tuyau en caoutchouc ainsi que le brise-jet.
- > Laisser couler l'eau froide à fort débit **jusqu'à stabilisation de la température**, mais au moins durant 5 minutes.
- > Fermer le robinet.
- > Flamber l'extrémité du robinet à l'aide du brûleur jusqu'à vaporisation des gouttes pendantes.
- > Laisser couler l'eau froide à faible débit pendant quelques minutes avant de procéder au prélèvement.

3. Prélèvement avec la bouteille stérile pour les analyses microbiologiques

Eviter toute contamination de l'eau par des bactéries ou souillures provenant des mains, de la salive, des vêtements, de l'air, de la terre ou d'éclaboussures.

N'ouvrir la bouteille qu'au moment du prélèvement.

Travailler rapidement durant le prélèvement.

- > Inscrire sur la bouteille le type d'eau, sa provenance, le propriétaire, l'endroit exact du prélèvement (ex.: robinet d'eau froide, cuisine Meyer), température, chlorée oui ou non ?, le cas échéant, autre traitement tels que UV, aération, floculation, filtration, adoucissement, etc.
- > Dévisser le bouchon et le garder dans la main pendant toute l'opération, sans en toucher l'intérieur. **La bande blanche, témoin d'ouverture, doit se déchirer. Dans le cas contraire, la bouteille ne doit pas être utilisée pour le prélèvement (suspecte de ne plus être stérile).**
- > Remplir la bouteille jusqu'à 2 cm du bord supérieur. **Ne jamais rincer la bouteille avec l'eau à prélever !**
- > Revisser le bouchon.
- > Contrôler l'exactitude des indications sur la bouteille.

4. Prélèvement avec la bouteille pour les analyses physiques et chimiques

Ne jamais remplir la bouteille à ras bord en raison des risques de surpression, les cas échéant de fissure de la bouteille, dus aux variations de température.

- > Inscrire sur la bouteille la provenance de l'eau, le propriétaire, l'endroit exact du prélèvement et les informations qui n'auraient pas trouvés place sur l'étiquette de la bouteille pour l'analyse microbiologique.
- > Rincer plusieurs fois la bouteille et le bouchon avec l'eau à analyser.
- > Remplir la bouteille jusqu'à environ 2 cm du bord supérieur, sans toucher le robinet.
- > Contrôler l'exactitude des indications sur la bouteille.

5. Transport des bouteilles au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires/Laboratoire cantonal

Les bouteilles doivent être transmises au SAAV immédiatement après le prélèvement {(expédier les bouteilles comme « colis exprès » le matin ou les déposer directement au SAAV : voir plan sur notre site Internet (http://www.fr.ch/saav/files/pdf35/Instructions_prlvements_f.pdf)}.

La bouteille stérile pour les analyses microbiologiques doit être refroidie au cas où elle risquerait de se réchauffer durant le transport..

6. Remarques

- > Le rapport d'analyse vous parviendra, en principe, dans les 15 jours qui suivent le prélèvement. Plus vos questions, vos descriptions, vos observations sont précises et détaillées, mieux nous pourrons vous conseiller. A cet effet, les diverses rubriques du «Formulaire de prélèvement d'échantillons d'eau potable » doivent être complètement remplies.
- > Pour les analyses d'eau de source, de puits et lors de problèmes d'herbicides, d'adoucisseurs ou de corrosions, des précautions particulières sont à respecter. Pour ces cas, le SAAV donne les renseignements nécessaires.
- > La meilleure analyse ne sert à rien si le prélèvement n'est pas effectué selon les prescriptions.

Les échantillons d'eau pour analyse bactériologique sont acceptés:

Lundi, mardi, mercredi et jeudi: 8h00 – 11h30